**Inégalités de genre, crise climatique, et transition écologique : le CESE propose des solutions concrètes pour bâtir une société durable et respectueuse de l'égalité de genre**

Avis « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique »

PUBLIÉ LE 14/03/2023

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis intitulé « Inégalités de genre, crise climatique, et transition écologique ».

Si les acteurs privés comme publics font montre d'une évolution positive sur la prise en compte dans leurs actions et leurs politiques de la problématique de l'égalité de genre et de celle de la protection de l'environnement, en témoigne notamment la mise à l'agenda par l'exécutif de la thématique de la transition écologique en janvier 2023, et le choix renouvelé de l'égalité entre les femmes et les hommes comme « grande cause du quinquennat » pour cinq années consécutives en 2022, aucun n'adresse encore spécifiquement l'enjeu de la protection de l'environnement et celui de l'égalité entre les femmes et les hommes sous un prisme commun.

Or, dans un monde profondément inégalitaire, où 70 % des plus pauvres sont des femmes, celles-ci sont aujourd'hui proportionnellement plus impactées que les hommes par le réchauffement climatique et la perte de biodiversité, qui viennent renforcer leur précarisation et aggraver les inégalités qu'elles subissent déjà. A titre d'exemple, lors du Tsunami de 2004 qui a touché les pays de l'océan Indien, 70%
des personnes décédées étaient des femmes.

Un constat qui interpelle, d'autant plus que les femmes sont pourtant des actrices majeures de la transition écologique, tout en étant moins associées que les hommes aux décisions environnementales et climatiques et encore largement sous représentées dans les instances de décisions : seuls 35 % des membres des délégations permanentes à la COP 26 sur le climat étaient des femmes.
Aussi, dans la lignée de l'Accord de Paris qui soulignait dès 2015 l'importance de « briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir de genre », la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE a souhaité se saisir de ce sujet à travers cet avis qui rappelle que l'égalité des sexes constitue une évolution sociétale profonde qui doit nécessairement aller de pair avec la préservation de la planète.

Cet avis du CESE s'appuie sur un rapport particulièrement documenté, qui dresse le constat du décalage important entre des déclarations institutionnelles fortes et répétées sur la nécessité de prendre en compte la situation des femmes et de les impliquer dans l'action collective, et leur faible concrétisation.
Par cet avis, le CESE souhaite non seulement renforcer la visibilité des injustices environnementales subies par les femmes, tout en proposant des solutions pour les résoudre en levant les nombreux obstacles qui empêchent aujourd'hui les femmes de prendre toute leur place dans la transition écologique. Ces solutions opérationnelles seront soumises par le CESE aux actrices et acteurs concernés, privés comme publics, avec un calendrier concret de mise en œuvre. Elles sont présentées dans cet avis à travers 25 préconisations visant à :

*Améliorer la connaissance et la recherche sur l'impact différencié sur les femmes des effets du changement climatique*

Le CESE propose d'intégrer notamment dans les rapports du GIEC les études et données sexospécifiques disponibles relatives au climat, afin de construire des scénarios de transition écologique intégrant les inégalités de genre, ainsi que de systématiser aux échelles internationales, nationales et locales, le recueil de données ventilées par sexe lors de l'évaluation des effets des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles et technologiques.

*Construire des politiques publiques relatives au climat et la transition écologique basées sur des données ventilées par sexes*

Le CESE recommande de prendre en compte la dimension genrée dans l'étude d'impact préalable des projets et propositions de lois qui concernent la transition écologique et dans leurs évaluations, ainsi que d'intégrer un indicateur des inégalités de genre et, plus globalement, de la justice environnementale dans les planifications environnementales nationales et les décisions des collectivités
territoriales.

*Engager l'ensemble des acteurs et actrices vers l'intégration pleine et entière des femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique*

Le CESE préconise d'identifier les données sexospécifiques dans les bilans carbone des entreprises, enformant les expertes et experts en bilan carbone aux questions de genre et accompagnanttechniquement et financièrement les entreprises s'engageant dans cet exercice, ainsi que de renforcerla mixité des métiers « verts et verdissants » et la promotion des femmes aux postes à responsabilité dans ces métiers.

*Démocratie environnementale : permettre aux femmes d'être des actrices centrales des débats*

Le CESE propose d'instaurer la parité dans la représentation française aux COP et dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat (Fonds vert pour le climat (GCF) ou Fond pour l'environnement mondial (GEF) par exemples), mais également d'adapter le temps du débat démocratique en tenant compte des contraintes pesant sur les femmes (horaires des réunions, gardes d'enfants...), d'initier de nouveaux espaces de participation plus favorables aux femmes (living Lab, tiers lieux, maisons de projet, etc.), et de développer des techniques égalitaires et innovantes (éducation populaire, prise de parole alternée, etc).

**Cet avis est rapporté par Aminata NIAKATÉ (Groupe Artisanat et Professions libérales) et Antoine GATET (Groupe Environnement et Nature) au nom de la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, présidée par Agathe HAMEL (Groupe Organisations et Mouvements de Jeunesse). Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 14 mars 2023. L'avis a été adopté à l'unanimité avec 121 voix pour.**

Télécharger

© - copyright CESE - Mai 2024